

TRES-HVMBLE

REQUESTE

FAICTE AV ROY PAR
les Deputez de la Religion pre-
tendue reformee de France &
Souueraineté de Bearn pour la
Paix.



M. DC. XXII.

TO THE

MEMBERS OF THE

COMMISSIONERS OF THE

LAND OFFICE

WASHINGTON

DECEMBER 1881

NO. 1000



TRES-HVMBLE RE-

QUESTE FAITE AV ROY
 par les Deputez des Eglises de
 la Religion pretenduë reformee
 de France & Souueraineté de
 Bearn pour la Paix.

SIRE,
 nous sommes enuoyez de
 toutes les Eglises R. de France
 & Souueraineté de Bearn,
 pour en leur nom tres húbile-
 ment demander la Paix à vo-
 stre Majesté, nos cœurs s'hu-
 milient plus que nos corps, se
 iettent à vos pieds, SIRE, pour
 la luy demander, & supplier

tres-humblement de croire que les faux bruits qu'on a semé parmi nous des desseins de vostre Majesté contre nostre Religion nous ont iettez au malheur où nous sommes.

Cen'est pas que nous voulions chager de nom au mal, nous nous confessons coupables; c'est pourquoy nous nous presentons à vostre Majesté pour luy demander pardon, & la supplier tres-humblement de nous recevoir en sa grace, & à l'exemple de Dieu, duquel elle est l'image, avoir esgard à nos infirmités, & donner quelque chose à la crainte que nous auions tous eu de voir la li-

berté de nos consciences opprimees.

Que de tant plus que vostre Majesté nous trouuera coupable, tant plus aussi trouuera elle plus pour employer sa clemance.

Henry le grand, pere de vostre Majesté, s'est seruy de nous, s'est fié en nous, & nous a aymez, nous la supplions tres-humblement que comme Heritier de ses Royales vertus, elle le soit aussi de la bonne voloté qu'il a eu pour nous, & ne nous distinguer deormais de ses autres sujets que par le seruice que nous luy rendons. Car s'est de là, SIRE, où nous pretendons

faire voir a vostre Majesté que
nuls ne peuuét estre plus que
nous, Ses tres-humbles, tres-
obeissans, tres-fidelles sujets
& seruiteurs,

Les Deputez des Eglises
pretendues reformees de Frã-
ce & Souueraineté de Bearn.











